



Comité des statuts et règlements
Le mardi 10 janvier 2023
De 14 h 30 à 17 h
Réunion par MS Teams

PROCÈS-VERBAL

Présences : C. Lonmo (présidente du Comité), C. Awada, H. Delnick, J. Lafontaine, K. Mansfield et A. Trau

Membres du personnel : J. George et S. Cousineau

Absences : G. Phillips (président), A. Picotte, J. Ouellette et K. Khouri

1. Ouverture de la séance/présentations à tour de rôle

C. Lonmo, la présidente du Comité, déclare la séance ouverte à 14 h 30.

** C. Lonmo lit à voix haute la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement.
J. George est désignée comme personne-ressource anti-harcèlement pour la durée de la séance, et toute préoccupation doit lui être envoyée par courriel.*

2. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour proposé :

- Déclaration de principes sur le harcèlement
- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du 15 novembre 2022
- Règlement 14 (Suspension pour absentéisme) – vote sur les changements proposés
- Taille du CEN – discussion
- Règlement 5 (Discipline) – mise à jour sur les prochaines étapes
- Tour de table

3. Examen et approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2022

C. Awada propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2022;
A. Trau appuie la proposition.

Pour = 3 Contre = 3 Abstention = 0 **Adoptée**



4. Règlement 14 (Suspension pour absentéisme) – vote sur les changements proposés

J. George présente la version révisée en vue de restructurer le règlement 14, créer une liste de vérification et apporter des précisions sur le règlement 14. Après discussion, il est décidé de présenter la version révisée au CEN.

5. Taille du CEN – discussion

- Limiter la taille du CEN
- Taille idéale totale requise
- En ce moment, le CEN compte trois dirigeant·e·s et 20 membres élu·e·s
- Chaque groupe doit avoir un nombre limite de représentant·e·s

6. Règlement 5 (Discipline) – mise à jour sur les prochaines étapes

- Plus d'options doivent être offertes au niveau informel
- Adopter une politique pour les litiges entre les membres ou entre les membres et le personnel de l'ACEP
- Envisager de tout reprendre à zéro
- Comparer la procédure de l'ACEP avec celle d'un autre syndicat
- Faire rapport au CEN concernant les plaintes formelles

7. Tour de table

Rien à signaler.

C. Lonmo propose de lever la séance.

Mesure de suivi : Aucune mesure de suivi.

La réunion du Comité des statuts et règlements est levée vers 15 h 30 (HNE).

Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme une représentation fidèle de la réunion du Comité des statuts et règlements tenue le 10 janvier 2023.